

# **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

## Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Renouvellement de la pelouse synthétique du terrain de Laiz NNI 012030101 – dossier transmis à la ligue pour validation.

## Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

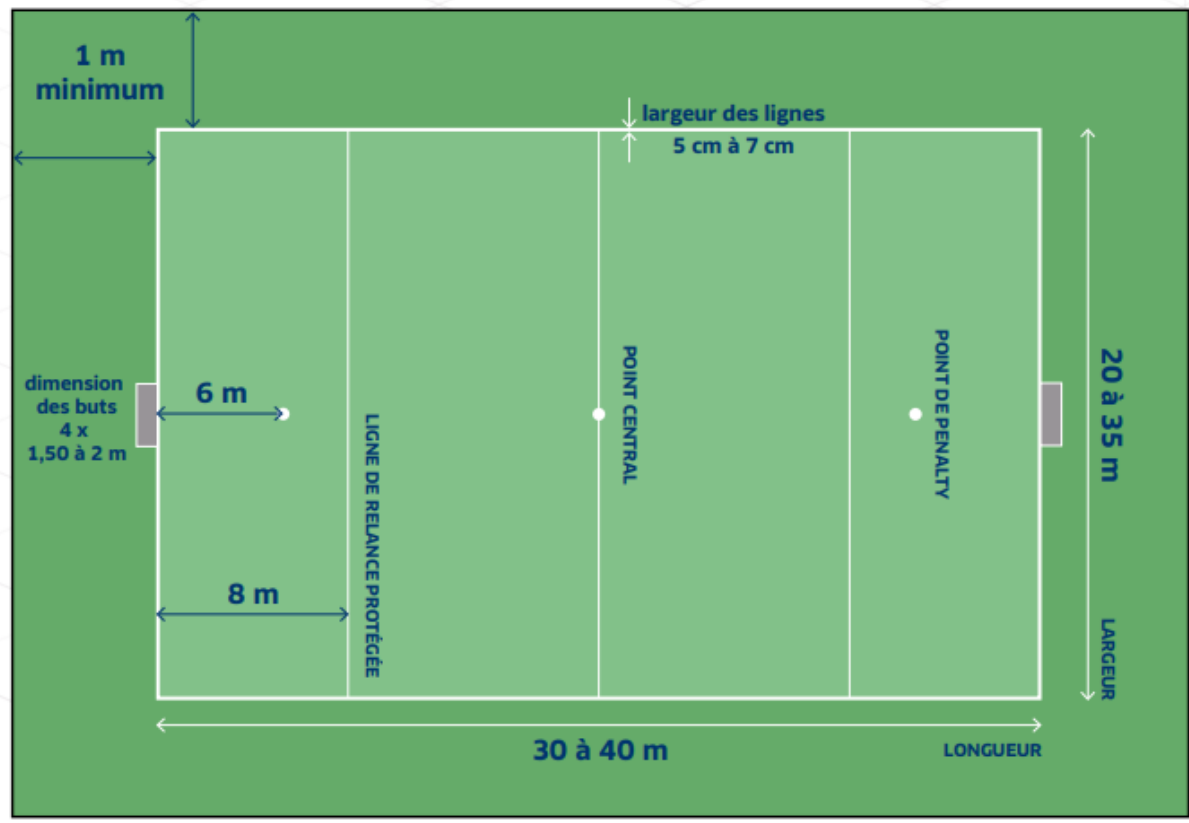
## Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Eclairage du stade de Miribel NNI 011490102 – classement au niveau E7 jusqu'au 19 janvier 2025.
- Nouvel éclairage en LED du terrain d'honneur de Lagnieu : NNI 012020101 – classement au niveau E6 jusqu'au 19/01/2027.
- Eclairage du stade de Saint Denis en Bugey : NNI 013450101 le 16 janvier 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.

## Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :

- Eclairage du stade de Saint Etienne sur Chalaronne : NNI 013510101 le 24 janvier 2023.
- Eclairages des stades de Messimy NNI 012430101 et Fareins NNI 011570101 le 02 février 2023.
- Eclairage du stade de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 03 février 2023.

## Informations règlementaires



Pour la CDTIS : JF JANNET